

## GROS PLAN SUR...

### Les déchèteries



Une déchèterie est un lieu clos et surveillé. L'espace y est aménagé afin de répartir les déchets dans des bennes différentes, dédiées à certains déchets ne pouvant, en raison de leur volume (ferrailles, vieil électroménager, ...), de leur toxicité (piles, solvants, ...), ou de leur nature (déchets verts, gravats, ...) être collectés avec les déchets ménagers. Les déchèteries permettent de valoriser les matériaux ou de les éliminer dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Il existe **7 déchèteries réparties sur le territoire du SITOM.**

Retrouvez toutes les informations sur : [www.sitomvalleemontblanc.fr](http://www.sitomvalleemontblanc.fr)

Les dépôts sauvages de déchets en tout genre sont réguliers notamment aux abords des points de collecte. Le comportement de certains administrés entrave le bon déroulement et la qualité du service public. Tout dépôt de déchets quel qu'il soit est formellement **INTERDIT** en dehors des conteneurs ou des horaires d'ouverture des déchèteries.

Vous risquez entre 75€ et 1 500€ d'amende en cas d'infraction.

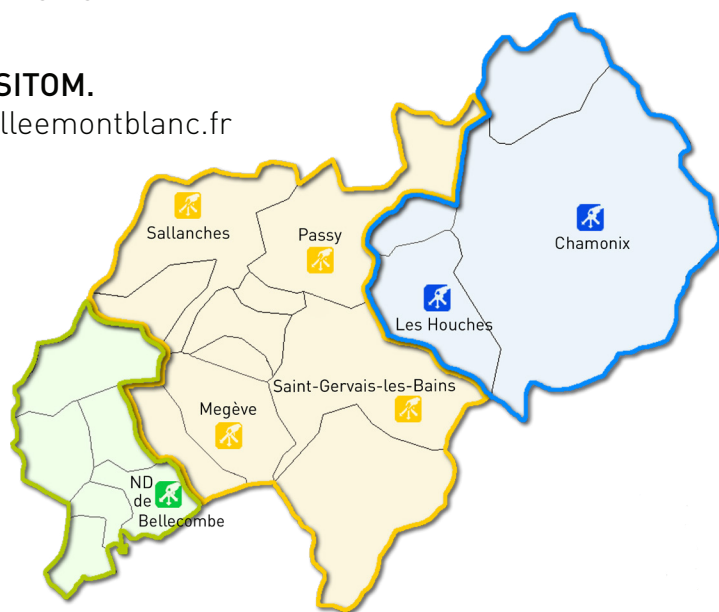
#### Préparer sa venue en déchèterie :

Avant ma venue à la déchèterie, je trie mes déchets par type pour gagner du temps. Je démonte ce qui est possible pour séparer les matières.

Je vérifie également :

- qu'il n'y aura pas d'envols de déchets sur la voie publique lors de mon déplacement.
- que je me suis inscrit préalablement pour pouvoir accéder à la déchèterie (valable sur la Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc).

Le gardien de votre déchèterie est un professionnel. Il s'assure du respect du règlement intérieur par les usagers. Suivez ses conseils pour bien utiliser les équipements à votre disposition et n'hésitez pas à lui poser vos questions.



**40 000 EUROS**

par an pour remédier au dépôt sauvage sur la C.C. de la Vallée de Chamonix MB.

**128 890**

visiteurs reçus sur les 4 déchèteries de la C.C. du Pays du Mont Blanc en 2018.

**27 450 TONNES**

collectées en 2018 dans les 7 déchèteries dont 4700 tonnes de gravats.



Les particuliers sont limités en volume de déchets apportés chaque semaine à la déchèterie ?

**FAUX.** L'accès est gratuit pour les particuliers (payant au delà de 20m<sup>3</sup>/an pour les habitants de la C. C. de Chamonix Mont-Blanc). Il faut s'inscrire au préalable pour les habitants de la Communauté de Commune du Pays du Mont-Blanc. Les professionnels paient selon la nature et la quantité de déchets apportés.

Si je souhaite jeter quelque chose en bon état, je le pose près des conteneurs afin qu'il puisse être récupéré ?

**FAUX.** Tous types de dépôt sauvage est interdit. Si vous souhaitez vous séparer d'objets, ou de vieux meubles en bon état, il existe des associations ou ressourceries qui récupèrent vos objets et leur donnent une deuxième vie. Ainsi, vous limitez votre production de déchets.

## Les déchets acceptés en déchèteries :

VALORISATION SOUS FORME DE MATIÈRES



**Métaux :** objets en métal, en acier, en aluminium (sauf les contenants sous pression).



**Cartons :** tous les cartons propres, vidés et aplatis.



**Déchets verts :** herbe, feuilles, tailles de haies, tonte, branches, fleurs fanées, ... (pas de terre).



**Bois :** non traité, massif, bois de charpente, ...



**Pneus :** pneus de voiture, de moto ou de quad ; pneus propres sans jante.



**Déchets d'Équipement Electrique et Electronique :** appareils équipés d'une prise ou de piles/batterie.



**Ampoules :** néons, ampoules basse consommation, LED... avec le logo de la poubelle barrée et la norme CE.



**Piles / Batteries :** tous types de piles et batteries de motos, de tondeuse, de téléphone portable, d'ordinateurs, ...



**Gravats :** brique, tuile, évier, béton, pierre, pots en terre cuite, carrelage.



**Déchets Dangereux Spécifiques :** radiographies médicales, produits chimiques, peinture, vernis, ... aérosols vides.



**Encombrants :** palettes, miroirs, vieux mobiliers, matelas, ... de plus d'un mètre.



**Huile de moteur :** minérale et synthétique.



**Huile végétale :** huile de fritures.



**Incinérables :** déchets combustibles et non recyclables (plastiques, cartons souillés, ...) de moins d'un mètre.



**Enfouissement :** plâtre, ciment, pharmacell, béton cellulaire, ...

VALORISATION SOUS FORME D'ÉNERGIE OU STOCKÉ

## LES COLLECTES SPÉCIFIQUES

En déchèterie ou dans les grandes surfaces, dans les écoles ; il existe des collectes spécifiques pour réduire davantage vos déchets et bien souvent venir en aide à des associations :

- **Les textiles :** les vêtements, le linge et les chaussures attachées par paire en sac fermé.
- **Les bouchons :** TOUS les bouchons et couvercles en plastique et en liège.
- **Les capsules de café** de la marque NESPRESSO.
- **Les instruments d'écriture :** tous les stylos, feutres, marqueurs et surligneurs usagés.

*Plus de renseignements sur notre site internet.*

## LES RESSOURCERIES

### Qu'est-ce qu'une ressourcerie ?

La ressourcerie collecte les objets dont vous souhaitez vous débarrasser pour les réparer et les revendre sans but lucratif.

### Quels sont les objets concernés ?

Pratiquement tous, dans la mesure où ils sont réutilisables, réparables et non dangereux.

### Où se trouve les ressourceries sur le territoire du SITOM ?

- La ressourcerie du Val d'Arly : 179 avenue de Savoie à Flumet.
- À la déchèterie du Boucher aux Houches.